

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, P MAISONNEUVE JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 2

Votants : 45

Absents : 7

Date de convocation : 8/03/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B LADRAY et JP MARRON

Objet : Demande de subvention au titre de l'appel à projet de l'Etat « Fonds mobilité active - Aménagements cyclables 2023 » pour les voies douces Saint-Sernin - Saint Etienne de Fontbellon - Aubenas.

Par délibération en date du 8 février 2022, le conseil communautaire a acté le projet d'aménagement d'une section de voie douce d'environ 5 km entre les communes de Saint-Sernin/Saint-Etienne de Fontbellon et Aubenas.

Le montant prévisionnel des travaux avait été estimé à 1 238 000 € HT (estimation basée sur l'étude de faisabilité réalisée en 2021 conjointement à l'estimation des services de la CCBA). Les études techniques en fin de phase AVP ont affiné les chiffres, notamment du passage inférieur, de l'ajout d'une passerelle et d'une augmentation prévisionnelle de 25% des prix liée au contexte économique. Le coût des travaux est estimé à 1 750 185 € HT.

Afin de soutenir les maîtres d'ouvrages publics, en leur apportant une source de financement complémentaire pour faciliter la réalisation de certains aménagements coûteux, le Ministère chargé des transports lance un nouvel appel à projet en faveur des aménagements cyclables, auquel la CCBA souhaite répondre afin de d'optimiser son plan de financement.

Planning

Phases	Dates
Démarrage des études de MCE	Avril 2022
AVP	Novembre 2022
PRO/DCE	Janvier/mars 2023
Consultation entreprises	Avril/mai 2023
Démarrage travaux	Septembre 2023
Fin escomptée des travaux	Mars 2024

Plan de financement

Désignation	Description	Dépenses en € HT	Recettes	
Études et Travaux	Topographie	4 000 €	Etat - DETR 2021 (arrêté attributif du 4/12/2020)	246 106,50 €
	Etude de faisabilité points particuliers	12 000 €	Région (arrêté attributif du 22/12/2021)	294 741 €
	Maitrise d'œuvre	72 000 €	Département -Atout ruralité	298 977 €
	Contrôle Technique	7 000 €	Etat - Fonds mobilités actives - AAP 6 *	639 000 €
	Coordinateurs SPS	4 500 €	Autofinancement CCBA	370 860,50 €
	Travaux	1 750 185 €		
	TOTAL	1 849 685 €	TOTAL	1 849 685 €

* Subvention demandée sur un montant de travaux éligibles de 1 700 000 HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à répondre au 6^{ème} appel à projets Aménagements cyclables dans le cadre du Fonds de mobilité active lancé par le Ministère chargé des transports et solliciter une subvention de 639 000 € ;
- D'autoriser le Président à solliciter tout autre financement mobilisable sur ce projet ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de financement à venir ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 15 mars 2023
Le Président, Max TOURVIELHE

